

**Arrêté n° 2024/G-78 établissant la liste d'aptitude du
concours de Garde Champêtre territorial Chef
Session 2024**

La Vice-Présidente,

- VU le code général de la fonction publique (liv. III, tit. II, chap.V) ;
- VU le décret n° 94-731 du 24 août 1994 portant statut particulier du cadre d'emplois des gardes champêtres ;
- VU le décret n° 94-935 du 25 octobre 1994 relatif aux conditions d'accès et aux modalités d'organisation du concours pour le recrutement des gardes champêtres ;
- VU le décret n° 2013-593 du 5 juillet 2013, relatif aux conditions générales de recrutement et d'avancement de grade et portant dispositions statutaires diverses applicables aux fonctionnaires de la fonction publique territoriale ;
- VU l'arrêté n° 2023/G-86 du 7 septembre 2023 portant ouverture du concours de Garde Champêtre territorial Chef - session 2024 ;
- VU le procès-verbal du jury d'admission réuni en date du 2 juillet 2024 ;
- VU les lauréats des sessions précédentes ayant demandé à bénéficier du maintien de leur inscription ou d'une suspension de leur inscription conformément aux dispositions de l'article L325-39 du Code général de la Fonction Publique.

ARRÊTE

Art. 1 : La liste des candidats admis à l'issue de la session 2024 du concours d'accès à l'emploi de Garde Champêtre territorial Chef est arrêtée comme suit :

AST	Jade
BUISSON	Nicolas
CARPENTIER	Laurent
CHARTON	Lucie
COLIN	Elouan
DELPECH	Emilie
DISSET	Aime
GALLIPPI	Claudia
GEORG	Guillaume
HAVET	Florentin
HEITZMANN	Simon
KRUST	Manon
LEGRIS	Christelle
LOGNOS	Mathieu

MINES	Armand
PELISSERO	Thomas
PORTRAIT	Marion
RAY	Olivier
RICHE	Marielle
RIEFLE	Thomas
SIEGEL	Anne
TRIBOUT	Jean Sebastien
UBERSCHLAG	Joris
VILAIN	Alexandre
VILLAIN	Aline
WELKER	Céline
WIOLAND	Guillaume

Art. 2 : Le présent arrêté sera :

- transmis à Monsieur le Préfet du Haut-Rhin,
- affiché au Centre de Gestion du Haut-Rhin,
- publié au Recueil des actes administratifs du Département du Haut-Rhin.

Fait à Colmar, le 2 juillet 2024



Monique MARTIN
Maire-adjointe de MUNSTER

Acte à classer

2024g78

1	2	3	4
En préparation	En attente retour Préfecture	> AR reçu <	Classé

Identifiant FAST : ASCL_2_2024-07-04T09-37-01.00 (MI254090000)

Identifiant unique de l'acte : 068-286800248-20240702-2024g78-AR (Voir l'accusé de réception associé)

Objet de l'acte : Arrêté n. 2024/G-78 établissant la liste d'aptitude
du concours de Garde Champêtre Chef - session 2024

Date de décision : 02/07/2024



Nature de l'acte : Actes réglementaires

Matière de l'acte : 4. Fonction publique
4.1. Personnel titulaires et stagiaires de la F.P.T.
4.1.6. ORGANISATION DE CONCOURS - LISTES D'APTITUDE

Identifiant unique de l'acte antérieur :

Acte : ar 2024g78 GCC pref.PDF Multicanal : Non

Classer

Annuler

Préparé Date 04/07/24 à 09:37 Par MARCHESE Anna Maria

Transmis Date 04/07/24 à 09:37 Par MARCHESE Anna Maria

Accusé de réception Date 04/07/24 à 09:43